

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDRANAL®-Water Standard 10.0  
FDS-nombre : 000000020628  
Type de produit : Mélange  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Honeywell International Inc. 115 Tabor Road 07950-2546 Morris Plains USA	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
---------	---	--

Téléphone :  
Téléfax :  
Pour plus d'informations,  
veuillez prendre contact  
avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves Catégorie 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

**HYDRANAL®-Water Standard 10.0**

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

P305 + P351 + P338 repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : o-xylène  
butane-1-ol; n-butanol

**2.3. Autres dangers**

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
carbonate de propylène	108-32-7 607-194-00-1 203-572-1	Eye Irrit. 2; H319	>= 50 % - <= 70 %	1*
o-xylène	95-47-6 601-022-00-9 01-2119485822-30 202-422-2	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 20 % - < 25 %	1*
butane-1-ol; n-butanol	71-36-3 603-004-00-6 01-2119484630-38 200-751-6	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 20 % - < 25 %	1*

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

	STOT SE 3; H336	
--	-----------------	--

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec la peau:*

Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

*Contact avec les yeux:*

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

donnée non disponible

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable.

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

### *Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### *Mesures d'hygiène:*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### *Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### *Limites d'exposition professionnelle*

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
o-xylène	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
o-xylène	INRS (FR) VLE	442 mg/m3 100 ppm		Règlement impératif (VRC)
o-xylène	INRS (FR) VME	221 mg/m3 50 ppm		Règlement impératif (VRC)
o-xylène	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
o-xylène	EU ELV STEL	442 mg/m3 100 ppm		Indicatif
o-xylène	EU ELV TWA	221 mg/m3 50 ppm		Indicatif

**HYDRANAL®-Water Standard 10.0**

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

butane-1-ol; n-butanol	INRS (FR) VLE	150 mg/m3 50 ppm	Valeur limité
------------------------	------------------	---------------------	---------------

SKIN\_DES - Désignation de la peau :

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

**Valeurs DNEL/PNEC**

Composant	End-use / Impact	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarks
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		70,53 mg/m3	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets locaux		20 mg/m3	Inhalation	
carbonate de propylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		17,4 mg/m3	Inhalation	
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets locaux		10 mg/m3	Inhalation	
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		10mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
carbonate de propylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		10mg/kg bw/d	Ingestion	
o-xylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		221 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		442 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Travailleurs /		221 mg/m3	Inhalation	

**HYDRANAL®-Water Standard 10.0**

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

	Long terme - effets locaux				
o-xylène	Travailleurs / Aigu - effets locaux		442 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		3182mg/kg bw /d	Contact avec la peau	
o-xylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		65,3 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Consommateurs / Aigu - effets systémiques		260 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Consommateurs / Long terme - effets locaux		65,3 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Consommateurs / Aigu - effets locaux		260 mg/m3	Inhalation	
o-xylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1872mg/kg bw /d	Contact avec la peau	
o-xylène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		12,5mg/kg bw /d	Ingestion	
butane-1-ol; n-butanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		310 mg/m3	Inhalation	
butane-1-ol; n-butanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		55 mg/m3	Inhalation	
butane-1-ol; n-butanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		3,125mg/kg bw /d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
-----------	--	-----------



**HYDRANAL®-Water Standard 10.0**

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

carbonate de propylène	Eau douce: 0,9 mg/l	Assessment factor: 1000
carbonate de propylène	Eau de mer: 0,09 mg/l	Assessment factor: 10000
carbonate de propylène	Station de traitement des eaux usées: 7400 mg/l	
carbonate de propylène	Sol: 0,81 mg/kg dw	
o-xylène	Eau douce: 0,25 mg/l	
o-xylène	Eau de mer: 0,25 mg/l	
o-xylène	Station de traitement des eaux usées: 5 mg/l	
o-xylène	Sédiment d'eau douce: 14,33 mg/kg dw	
o-xylène	Sédiment marin: 14,33 mg/kg dw	
o-xylène	Sol: 2,41 mg/kg dw	
butane-1-ol; n-butanol	Eau douce: 0,082 mg/l	Assessment factor: 50
butane-1-ol; n-butanol	Eau de mer: 0,0082 mg/l	Assessment factor: 500
butane-1-ol; n-butanol	Station de traitement des eaux usées: 2476 mg/l	
butane-1-ol; n-butanol	Sédiment d'eau douce: 0,178 mg/kg dw	
butane-1-ol; n-butanol	Sédiment marin: 0,0178 mg/kg dw	
butane-1-ol; n-butanol	Sol: 0,015 mg/kg dw	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**Mesures d'ordre technique**

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire:*

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

### *Protection des mains:*

Matière des gants: Viton (R)

délaï de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	aromatique
Point/intervalle d'ébullition	:	109 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	32 °C
Densité	:	env. 1,000 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

---

Hydrosolubilité : non miscible

### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

---

*Toxicité aiguë par inhalation:*  
donnée non disponible

*Irritation de la peau:*  
donnée non disponible

*Irritation des yeux:*  
donnée non disponible

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*  
donnée non disponible

*Danger par aspiration:*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*  
donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
donnée non disponible

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*  
donnée non disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR/RID

UN Numéro : 1993  
Description des marchandises : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(1-BUTANOL, XYLENE)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Dangereux pour l'environnement : non  
Prescription particulière 640E

#### IATA

UN Numéro : 1993  
Description des marchandises : Flammable liquid, n.o.s.  
(1-Butanol, Xylene)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes de danger : 3

#### IMDG

UN Numéro : 1993  
Description des marchandises : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

**HYDRANAL®-Water Standard 10.0**

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

(1-BUTANOL, XYLENE)  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes de danger : 3  
 No EMS Numéro : F-E, S-E  
 Polluant marin : non  
 Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Centre de contrôle de poison**

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	n'est disponible
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240

Pays	Numéro de téléphone
Lettonie	+37167042473
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Royaume Uni	n'est disponible

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

carbonate de propylène	:	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
o-xylène	:	H226 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H312 + H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
		H315	Provoque une irritation cutanée.

## HYDRANAL®-Water Standard 10.0

000000020628

Version 1.0

Date de révision  
27.09.2016

	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
butane-1-ol	: H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.